

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
 Réclames, — 30
 Fallo divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 25 JUILLET

CHRONIQUE GÉNÉRALE

La France avait promis de donner les noms des 94 généraux qui étaient venus mettre leur épée au service de M. Boulanger et aussi de désigner les conspirateurs qui avaient tenté d'embaucher l'ancien ministre. Elle refuse maintenant de tenir sa promesse. Elle se récuse. M. Boulanger n'ose pas tenter de prouver ses assertions parce que cela lui serait impossible. Il préfère affecter un silence forcé. Personne ne se prendra à cette parade peu militaire.

La France cherche à dégager son rédacteur qui avait promis de mettre les points sur les i et qui ne les met pas.

Il importe, dit-elle, de savoir le nom des députés réactionnaires qu'on accuse d'avoir proposé un coup d'Etat au général Boulanger. Le gouvernement a le devoir de donner la parole à l'ancien ministre de la guerre.

Il n'est pas vraisemblable que le gouvernement accorde la parole au général Boulanger, car il doit estimer que l'ancien ministre a déjà trop parlé. Mais pourquoi la France ne parle-t-elle pas elle-même, après l'avoir promis ?

La Lanterne et l'Intransigeant, qui forment avec ce journal le trio boulangiste, déclarent qu'ils connaissent eux aussi toutes les tentatives d'embauchage qui viennent d'être révélées, mais qu'ils n'avaient pas cru devoir rien dire. Quel est donc ce mystère et pourquoi cette conspiration du silence ?

La plupart des journaux républicains demandent que M. Spuller s'avisât sans tarder contre M^r Fava, qui a commis l'inconvenance de faire remarquer au ministre

les erreurs volontaires qu'il avait portées à la tribune de la Chambre.

Le Rappel est naturellement au premier rang de ceux qui demandent que l'on passe aux mesures de violence.

M. Vacquerie est de cette école fameuse illustrée par M. Ranc, qui a pour devise : « On ne raisonne pas avec ses adversaires, quand on a le Pouvoir ; on les supprime. »

M. Auguste Vacquerie, qui se garde bien de publier la lettre de M^r Fava, conclut :

« A la suite de l'interpellation, la Chambre, par 332 voix contre 140, a voté l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à user de tous ses droits pour imposer aux ministres du culte le respect de la République et des lois. »

« Un peu avant le vote, M. Spuller avait dit :

« Si M. l'évêque de Grenoble ne me donnait pas satisfaction, je me verrais forcé d'user du droit que je tiens des lois concordataires. Ces lois, la Chambre peut compter que je saurai les appliquer sans provocation mais aussi sans blesser. »

« Le moment est venu pour le ministre de tenir sa parole et d'obéir à la Chambre. »

Obéir à la Chambre, c'est poursuivre M^r Fava.

M. Spuller, tremblant devant les radicaux et imaginant la fameuse lettre pour les calmer, a, en effet, promis d'agir contre l'évêque de Grenoble.

Seulement, que pourra-t-il faire ? Il est certain qu'il a employé toutes les formes administratives en informant le préfet de la nomination de l'abbé Guillaud.

Comment s'y prendre pour persécuter un évêque aussi correct ?

Et cependant, la Franc-Maçonnerie veut être obéie, et ce n'est pas Spuller qui exposerait son portefeuille cheri pour faire triompher le Droit et défendre la Justice.

Donc, Spuller agira.

Il demandera aux moyens détournés quelques-uns de ces bons tours que Gambetta aimait à employer et qui lui procuraient de si doux moments en fumant ses cigares exquis.

Quoi qu'il fasse, le ministre est convaincu de n'avoir pas osé dire aux radicaux que l'Administration n'avait le droit de rien reprocher à M^r Fava.

Et c'est là l'homme que l'on veut prendre pour faire la guerre au Radicalisme !

C'est trop d'illusion.

Nous avons déjà parlé des deux arrestations sur le territoire d'Alsace-Lorraine, de M. l'abbé Hartmann et de l'ouvrier Caussin.

Nous avons à en enregistrer une troisième, celle d'un infirmier de la marine qui serait passé en Alsace avec une simple permission des autorités militaires, l'autorisant à franchir la frontière. Il est bien évident que cette autorisation, qui le mettait à couvert aux yeux de l'autorité militaire française, ne le couvre pas aux yeux de l'autorité allemande. Le gouvernement français s'occupe de savoir s'il avait, en outre de cette autorisation, un permis de séjour en Alsace, comme il est prescrit par l'Allemagne.

Avant d'engager une action diplomatique sur ces divers faits, M. Flourens, ministre des affaires étrangères, a fait demander à notre ambassadeur à Berlin tous les renseignements nécessaires et officiels, renseignements qui donneront aux trois arrestations leur caractère de légalité ou d'arbitraire.

Le comité central de la Fédération de 1889 est ainsi constitué :

- Président : M. Anatole de La Forge ;
- Vice-présidents : MM. Dide, Tony Révilion, Colfavru, Hovelacque ;
- Secrétaire général : M. Lucien-Victor Meunier ;
- Secrétaires : MM. Paul Viguiet, Louis Pauliat, Jullien ;
- Trésorier : M. Camille Dreyfus ;
- Trésorier adjoint : M. Jacques.

Les Neuste Nachrichten, de Munich, publient, sur l'essai de mobilisation en France, un article émanant d'une haute autorité militaire, qui s'exprime ainsi :

« Si la mobilisation a lieu dans le voisinage de la frontière, elle nécessite de notre part une déclaration de guerre ; si elle a lieu dans la seconde, nous devons la surveiller très attentivement ; si l'essai se fait dans les départements de l'Ouest ou du Sud, ce ne sera qu'une farce insignifiante. »

On lit dans le National Zeitung, de Berlin :

« Les journaux radicaux et intransigeants de Paris n'ont pas tardé à découvrir les causes de la maladie de Katkoff. »
 « Katkoff a été empoisonné par les Allemands, naturellement, comme Skobelev ! »
 « N'est-ce pas un plaisir que d'avoir pour voisins des gens aussi aimables ? »

OFFICIERS ALLEMANDS DISPARUS

On écrit de Nancy :

« Des voyageurs venant de Metz racontent que l'on parle beaucoup, dans cette dernière ville, de l'absence de plusieurs officiers allemands qui seraient venus à Nancy en tenue civile, le jour de la fête nationale, et n'auraient pas reparu à Metz. »

« On suppose, à Metz, que ces officiers auront été arrêtés à la suite d'une rixe, et n'auront pu ainsi rejoindre leur corps en temps opportun. »

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 24 juillet.

La caractéristique de la semaine a été la campagne menée sur le marché de Berlin contre les fonds russes ; mais bien que le contre coup se soit fait sentir sur notre marché, la reprise est certaine. Le 3 0/0 clôture à 81.17 ; le 4 1/2 0/0 à 109.20.

L'action du Crédit foncier se maintient aux environs de 1.350. Dans sa dernière séance

46 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ELJEN!

PAR JACQUES BRET

De chaque hôtel, de chaque demeure sortirent bientôt des gens richement vêtus, parés de tout ce que leur rang ou leurs dignités avaient pu leur permettre. Presque tous montaient la ville de Bude et se groupaient aux abords du château royal.

Le comte Karadyoni et sa fille arrivèrent de bonne heure au rendez-vous. Irène portait dans toute sa richesse le costume national. Elle était vêtue d'une longue jupe bleue, très ample, retenue extérieurement par des agrafes d'or à un corsage court, en velours chamois. Ses épaules étaient couvertes d'un vêtement de soie blanche, rejeté en arrière, bordé d'hermine et brodé de perles fines. Sur la poitrine, des brandebourgs d'argent. Dans les cheveux, la « parla » de dentelle, ornée d'épingles en pierres précieuses et de rubans de satin dont les boucles flottaient sur le dos. Des bijoux étincelaient à son cou. Avec sa démarche souple, son port de tête, son aisance incom-

parable à porter le costume traditionnel, elle semblait une incarnation de la patrie hongroise.

Elle se rendit de suite à l'église pour occuper la place qui lui avait été réservée. Le magnat resta au château, car il devait faire partie du cortège royal. Il retrouvait, attendant comme lui la sortie du roi, des amis qu'il n'avait pas revus depuis la guerre de l'insurrection. Parfois même ces vieux compagnons d'armes qui s'étaient quittés jeunes sur le champ de bataille avaient peine à se reconnaître sous le changement des années. Mais l'effusion n'en était que plus vive lorsqu'on saisissait en même temps un nom et un souvenir.

Tout à coup les conversations cessèrent, chacun se rangea dans l'ordre qui avait été assigné d'avance. François-Joseph venait d'apparaître.

Les magnats furent les premiers à le saluer, et le roi savait, en les voyant se presser autour de lui, que c'était le sang le plus pur de la Hongrie qui lui témoignait fidélité.

A sept heures, au son de toutes les cloches de la ville, le roi quitta le château pour se diriger vers l'église. Le cortège se forma et se déroula lentement aux splendeurs du matin.

François-Joseph, à cheval, ayant à ses côtés les magistrats de Bude et de Pesth, la tête découverte, portait l'uniforme de général hongrois, habit rouge, pelisse blanche, culotte écarlate et kapak noir.

La reine le suivait, dans un carrosse doré, traîné par huit chevaux blancs recouverts de houssines en velours bleu, et tenus en main un peu serrés. Sa beauté, si chère aux Hongrois, était rehaussée par une émotion transparente, dont le reflet passait incessamment sur son visage. Elle était vêtue d'une robe de velours blanc, dont les broderies d'argent étincelaient au soleil ; des dentelles l'enveloppaient d'un nuage diaphane. Devant cette merveilleuse apparence, l'admiration ne se contenait plus, elle éclatait en cris d'allégresse.

Le cortège s'assemblait en bel ordre. Les voix aériennes des cloches semblaient à la fois l'appeler et le conduire, elles couvraient de leurs grandes envolées ce peuple en fête. Toutes les illustrations de la Hongrie étaient à leur poste. Les uns offraient leur jeunesse, les autres déposaient aux pieds de François-Joseph les mérites d'une longue vie et d'une longue attente. Le grand écuyer, comte Bathiany, qui n'avait voulu céder à personne l'honneur de porter le glaive, avait derrière lui quatre-vingt-six années de dévouement à la cause nationale.

A la porte de l'église, le roi descendit de cheval et fut reçu par le prince primat. La chapelle qui renfermait les insignes royaux fut ouverte, on les porta sur des coussins de velours jusque sur l'autel où ils furent déposés.

Une foule immense se pressait dans la nef. On voyait briller les diamants, étinceler les décorations ; les trompettes remplissaient la voûte de leurs stridentes vibrations.

Tous les piliers avaient été revêtus de tentures rouges et de guirlandes de lierre ; et sur les vitraux des fenêtres on avait étendu de légères étoffes de pourpre qui jetaient dans l'église une chaude lumière.

François-Joseph s'arrêta devant l'autel, où deux sièges avaient été préparés, l'un pour lui, l'autre pour la reine Elisabeth.

La messe commença dans un recueillement profond. Mais bientôt le prince-primat interrompit la célébration des saints mystères ; il descend vers le roi, lui prend la main et l'amène jusqu'au dernier degré de l'autel, où François-Joseph s'agenouille et prête serment. Après la récitation des litanies, le roi reçoit les onctions, au bras et entre les épaules. Puis les grands dignitaires s'approchent et le revêtent du manteau de saint Étienne ; le prince-primat prend le glaive et le passe lui-même, avec son fourreau, dans la ceinture du souverain. A peine le roi a-t-il reçu ce précieux dépôt qu'il se retourne, tire le glaive, et l'étend successivement, la pointe en avant, à droite et à gauche, sur son peuple.

domadaire le Conseil a autorisé pour 4 millions 184 692 francs de nouveaux prêts dont 2 millions 338 450 francs en prêts fonciers et 826 242 francs en prêts communaux. Les obligations des divers séries sont toujours très venant recherchées.

La Société Générale est immobile à 433.75 ; le lan arrêté à la date du 30 juin dénote des opérations assez actives et fait prévoir une reprise prochaine.

La Banque d'Escompte se négocie aux environs de 460. Les tendances continuent à porter ce titre vers le pair, son cours normal.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires à 600. Le bilan de cette Société fait ressortir à la date du 30 juin une grande activité dans les opérations de cette société.

Les Polices A B de l'Assurance financière ont un bon mouvement d'affaires ; les petits capitalistes s'y emploient de préférence en raison de son prix peu élevé et des garanties spéciales qui lui sont données.

Malgré les efforts d'une spéculation acharnée ; l'action de Panama conserve le cours de 380. Le 6 courant, la Compagnie met en souscription publique 500,000 obligations formant la seconde partie de l'emprunt de 600 millions autorisé le 19 juillet 1885. Tous les capitalistes voudront y employer leurs disponibilités, c'est un placement exceptionnellement avantageux. Le type de l'obligation est, en effet, celui du 6 0/0 remboursable à 1,000 francs à 48 ans par voie de tirage tous les deux mois. De plus, ces tirages auront lieu aux époques où il n'y a pas de tirage pour les obligations de la 1^{re} série. Le succès de cette émission est d'ores et déjà assuré et c'est justice.

La nouvelle société du Comptoir industriel commence ses opérations par la vente publique de 20,000 actions de la Société française pour la fabrication des alcools chimiquement purs. L'action est de 750 payables 250 francs comptant au Comptoir industriel, 1, rue Saint-Georges.

La compagnie l'Abelie-Vie a eu son assemblée générale le 25 avril dernier. Les comptes ont été approuvés à l'unanimité. Le dividende de 15 francs par actions qui a été voté représente 6 0/0 sur les 250 francs versés. Ces titres, au cours actuel de 300 francs constituent un placement très avantageux. Tous les frais de premier établissement et les commissions escomptées sont amorties à l'Abelie-Vie et il ne figure à son bilan aucun de ces comptes d'ordre que la plupart des compagnies sont obligées de maintenir pendant la période de leur développement.

Le marché des chemins de fer français présente peu de variations. Les obligations ont déjà regagné une partie du coupon dérobé le 1^{er} juillet.

Nouvelles militaires.

M. le général Bruneau est nommé au commandement de la brigade de cavalerie du 5^e corps, à Vendôme, en remplacement de M. le général Riff.

M. le général Riff est nommé au commandement de la 45^e brigade d'infanterie, 12^e corps, en remplacement de M. le général Desandré.

M. le général Baillet, commandant la 3^e brigade de cuirassiers, est nommé membre du comité consultatif de la cavalerie, en remplacement de M. le général Rozier de Linage, décédé.

M. Renouard, colonel d'infanterie en non activité, passe au 77^e de ligne, à Cholet.

M. Brémont d'Arz, colonel du 41^e régiment de cuirassiers, a été désigné pour prendre le commandement du 8^e régiment de la même arme.

M. Briois, colonel de cavalerie hors cadre, attaché militaire à l'ambassade de la République française en Russie, est affecté au 41^e régiment de cuirassiers et maintenu dans ses fonctions actuelles.

LE GÉNÉRAL FERRON A SAINT-CYR

Le ministre de la guerre a visité, hier, l'École spéciale militaire de Saint-Cyr.

Il était accompagné du général Gallimard et des commandants Villebois et de la Mothe, officiers d'ordonnance.

Après avoir assisté aux exercices et au défilé des élèves, le ministre a prononcé une allocution.

LE MINISTRE DE LA GUERRE

Le général Renault-Morlière, avons-nous dit, est remplacé à la direction de cavalerie du ministère de la guerre par le colonel Donop, du 4^e chasseurs.

A ce sujet, on lit dans le Figaro :

« Le général Renault-Morlière a signalé son passage au ministère par un ensemble de mesures des plus heureuses concernant la réorganisation de la cavalerie, le recrutement des sous-officiers, la gendarmerie, etc., etc. »

« Travailleur obstiné, il ne s'est jamais occupé de politique, et on peut dire qu'il a obligé indistinctement les hommes de tous les partis.

» Toutefois, les regrets qui l'accompagnent seront atténués dans l'armée par la nomination du colonel Donop dont les qualités militaires sont aussi très appréciées. »

LA MARMITE DES SOLDATS

La commission du budget vient d'adopter le projet de loi ayant pour objet de substituer progressivement un nécessaire individuel aux ustensiles de campement en usage pour l'infanterie, l'artillerie, les sapeurs-conducteurs du génie et le train des équipages.

On sait que les ustensiles de campement actuellement en usage se composent d'une marmite, d'une gamelle à quatre hommes et d'un seau en toile.

Dans toutes les garnisons, en Allemagne, où se trouvent des Alsaciens-Lorrains, les autorités militaires ont fait opérer des perquisitions.

Le nombre des soldats arrêtés à Mayence se monte à sept, dont un est malade. Ils font partie du 87^e régiment d'infanterie. Les recherches s'étendent également sur le 117^e régiment d'infanterie.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Le Conseil se réunira aujourd'hui lundi 25 juillet, à sept heures du soir.

Voici l'ordre du jour :

1. Décision à prendre pour la distribution des prix au collège des garçons ;
2. Crédit pour l'internat du collège des jeunes filles ;
3. Vote d'un crédit, pour 1887, à la Société de Tir et Gymnastique.

Nous reproduisons ci-après l'article qu'un organe spécial, le Monde Orphonique, journal des sociétés chorales et instrumentales, a consacré à nos fêtes des 3 et 4 juillet dernier. Chacun lira avec intérêt, croyons-nous, les appréciations de l'habile critique musical, M. E. Deplat, et l'un des membres les plus sympathiques et les plus compétents du Concours de Saumur.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la publication de la dernière liste de souscription pour la bannière de l'Harmonie.

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR

Les examens d'instruction professionnelle des sous-officiers de cavalerie admis à concourir pour l'École de Saumur et qui ont été déclarés admissibles à la suite de la composition écrite, viennent de commencer à Paris.

Les candidats stationnés dans le Gouvernement militaire de Paris et dans les 4^e et 5^e corps d'armée sont examinés à la caserne du quai d'Orsay.

La Commission d'examen poursuivra successivement ses opérations dans chacun des centres suivants : Compiègne pour les candidats stationnés dans les 1^{er}, 2^e et 3^e corps ; Lunéville pour ceux du 6^e corps ; Dijon pour ceux des 7^e et 8^e corps ; Lyon pour ceux du Gouvernement militaire de Lyon et des 13^e et 14^e corps ; Béziers pour les candidats des 15^e et 16^e corps, et Bordeaux pour ceux des 9^e, 10^e et 11^e corps.

Le questionnaire de l'année dernière servira aux examens de cette année.

La liste des candidats admis à l'École paraîtra dans la première quinzaine de septembre.

ENGAGÉS CONDITIONNELS

Les engagés conditionnels qui se présentent à Angers pour entrer dans la cavalerie subiront les épreuves d'équitation le 5 août prochain, au manège du 12^e régiment de cuirassiers.

MANŒUVRES DU 9^e CORPS D'ARMÉE

Le gouvernement de la Bolivie et celui du Guatemala seront représentés par le commandant Solinas Yega et par le lieutenant Aguilar, aux prochaines grandes manœuvres françaises.

L'appel des réservistes

Par modification aux dispositions précédemment arrêtées pour la convocation des réservistes en 1887, et en raison de l'expérience de mobilisation qui doit avoir lieu cette année, les réservistes de l'armée de terre des classes de 1878 et 1880, qui devaient être appelés sous les drapeaux pour 28 jours, du 22 août au 18 septembre, seront convoqués à une date ultérieure, dans les conditions suivantes :

1^o Pour 21 jours, du 4^e au 24 septembre inclus :

Les réservistes exercés des régiments d'infanterie de ligne,

Les réservistes exercés des régiments de zouaves et de tirailleurs,

Les réservistes exercés des bataillons de chasseurs à pied,

Les réservistes du régiment de sapeurs-pompiers,

Les réservistes du génie (sapeurs-conducteurs exceptés),

Les réservistes des bataillons d'artillerie de forteresse,

Les réservistes des compagnies d'ouvriers de chemin de fer du génie, employés sur les réseaux des chemins de fer ;

2^o Pour 28 jours, du 4^e au 28 octobre inclus : Les réservistes non exercés de l'infanterie, des chasseurs à pied et des zouaves, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas servi dans l'armée active avant leur passage dans la réserve.

Ces derniers recevront des ordres d'appel individuels.

Rien n'est changé aux dates et aux durées des convocations précédemment indiquées pour les catégories des réservistes non mentionnées dans la présente note.

De nouvelles affiches, contenant les dispositions définitivement arrêtées pour l'appel des réservistes en 1887, seront apposées par les soins des commandants de corps d'armée.

Nota. — On entend par réservistes non exercés ceux qui n'ont pas servi dans l'armée active avant leur passage dans la réserve.

HARMONIE SAUMUROISE

Le concert de l'Harmonie avait attiré hier soir une foule considérable aux abords de l'Hôtel-de-Ville.

Comme nous l'avons dit, ce concert était donné en l'honneur des souscripteurs de la bannière.

Celle-ci, que l'on n'avait pu apercevoir qu'une seule fois, pendant le défilé du 3 juillet, a été portée jusqu'au terre-plein du Square, où chacun a pu l'admirer.

Tous les morceaux du programme ont été exécutés à la satisfaction générale. La *Pie-Grièche*, polka pour piston, a justement fait applaudir M. Perat. L'ouverture de la *Légion d'honneur* et la fantaisie sur le *Prophète* ont mis de nouveau en relief le talent des musiciens. Après la charmante valse, *Bouquet de fraises*, on a entendu la fantaisie sur la *Fille du tambour-major*, d'Offenbach, laquelle se termine, on le sait, par le *Chant du départ*.

On nous a plusieurs fois signalé une chose pouvant être préjudiciable à l'Harmonie : c'est la négligence d'une partie des sociétaires à assister aux répétitions. Il paraît que certaines de ces réunions comptent à peine la moitié des exécutants ! Il y a de quoi décourager ceux qui travaillent sans relâche pour arriver à de brillants résultats. Allons, messieurs, un peu plus d'exactitude, et tout continuera à marcher pour le mieux.

Après le concert, la musique s'est rendue au Cercle de l'Harmonie, rue d'Orléans (café du Commerce), où un punch a été offert en l'honneur de la fête de M. Victor Goubeault, le sympathique chef.

VELOCE-CLUB DE SAUMUR

La promenade projetée par le Véloce-Club à Longué, hier 24 juillet, n'a pas eu lieu par suite d'une lettre reçue la veille au soir de M. Bouchardeau, secrétaire du Véloce-Club de Tours, annonçant que plusieurs membres de la Société devaient partir dimanche matin de Tours pour conduire M. Tanneur qui fait en ce moment un record de 2,300 kilomètres.

Le Véloce-Club saumurois a cru devoir faire son devoir en allant au-devant de ces messieurs. Les deux sociétés se sont trouvées réunies à la Ronde, où le drapeau du V.-C. S. avait été arboré.

Un déjeuner, servi à l'hôtel de la Paix, a

cimenté à nouveau les bons rapports existant antérieurement entre les deux sociétés.

Le coup de l'étrier, offert par M. Chivert, café du Commerce, a terminé cette petite réunion.

Nous espérons la voir renouveler de temps en temps.

Nos remerciements au V.-C. T. d'être venu nous rendre visite, et en particulier à M. Tanneur, capitaine, M. Wanner, vice-président, et M. Bouchardeau, secrétaire.

Pour le Véloce-Club saumurois,

R. ROLLAND, vice-président.

L'AFFAIRE COQUEBERT DE NEUVILLE ET LA Petite France

Voici comment la feuille de M. Wilson parle aujourd'hui de cette affaire :

« Le public s'étonne que la Cour d'Angers ait infirmé sur le fond le jugement du tribunal de Saumur qui condamnait de Neuville à 2 ans de prison pour 98 détournements.

« Il importe de remarquer qu'à Saumur, de Neuville n'avait pas été défendu sur le fond ; il s'était borné à plaider l'incompétence. Sur ce point la Cour a implicitement admis le système du tribunal ; elle a également confirmé le jugement de Saumur en ce qui concerne la partie civile.

« Pour le fond de l'affaire, la Cour avait fait venir au greffe tous les documents originaux du procès (environ 200 dossiers et 430 registres) qui ont été l'objet d'un très long examen du conseiller rapporteur, M. de Montluc. Dans un rapport verbal de 4 heures, cet honorable magistrat a passé en revue les 98 chefs, dont à première vue 24 devaient nécessairement être écartés faute de toute possibilité d'intention frauduleuse ; il a fait passer sous les yeux de ses collègues d'innombrables documents, dont plusieurs inconnus — (Pourquoi ?) — du tribunal et qui modifiaient absolument la physionomie de l'affaire. Après le rapport, de Neuville a déclaré renoncer à l'incompétence ; l'avocat général a abandonné l'accusation, et le défenseur du prévenu, M^e Jolibois, a fourni de très plausibles explications sur tous les points reprochés à son client.

« Il n'est donc pas étonnant que la Cour ait infirmé le jugement de condamnation, qui en réalité et en équité n'était qu'un véritable jugement par défaut, bien que qualifié de contradictoire. »

L'honnête *Petite France* ne parlait pas dans ce ton lorsqu'elle donnait la physionomie des débats à Saumur.

Était-il assez coupable, ce maire conservateur !

Théâtre de Saumur.

Nous sommes en mesure de confirmer aujourd'hui la nouvelle, donnée samedi par l'*Echo Saumurois*, que nous aurons deux représentations pendant les courses, avec le concours de plusieurs artistes de l'Opéra-Comique de Paris.

Ces deux représentations auront lieu le dimanche 7 août, premier jour de courses, et le lundi 8, jour du carrousel.

Le spectacle du dimanche se composera de :

Philemon et Baucis, opéra-comique en 2 actes, musique de Gounod ; — Un intermède ; — *Une Traversée de la Manche*, pièce en 4 actes, mêlée de chant.

Celui du lundi comprendra :

Galathée, opéra-comique en 2 actes, musique de V. Massé ; — Un intermède ; — *Le Maître de chapelle*, opéra-comique en 4 actes, musique de Paër.

Nous reviendrons sur ces deux représentations qui seront une bonne fortune pour les habitués du théâtre et les étrangers qui viendront assister à nos fêtes hippiques.

MORT D'UN DÉPUTÉ DES DEUX-SÈVRES

M. Henri Giraud, député républicain des Deux-Sèvres, est mort avant-hier à Versailles.

Élu député de l'arrondissement de Melle, le 24 mai 1876, il fut réélu au mois d'octobre 1876 et au renouvellement de 1884.

En 1885, il avait été nommé au scrutin de ballottage.

LES DROITS SUR LES BLES

La quinzième commission d'initiative de la Chambre a fait distribuer le rapport

sommaire de M. Gadoud sur la proposition de M. Ducoudray, tendant à la suppression du droit de 5 francs sur les blés étrangers. Ce rapport conclut à la prise en considération de la proposition.
Voilà comment les républicains protègent l'agriculture.

Publications de mariage.

René Dubas, propriétaire (veuf), de Bagneux, et Anne-Louise Pelou, sans profession (veuve), de Saumur.

René-Louis Cornilleau, menuisier, de Saumur, et Hortense-Marie Bruard, épicière, de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Germain-Louis Verneau, tonnelier, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et Marie Gautier, chapelière, de Saumur.

Concours de Saumur

C'est la première fois qu'un concours musical a été ouvert à Saumur les 3 et 4 juillet dernier, et l'on peut affirmer, sans crainte d'être contredit, qu'il est absolument rare que pour une première tentative de ce genre un aussi brillant résultat puisse être acquis.

À l'arrivée à Saumur, l'aspect de la ville est véritablement merveilleux; il est impossible de rêver une situation plus belle. L'imposante citadelle qui s'offre tout d'abord à la vue et qui semble protéger la ville entière, est d'une coupe féodale qui éveille bien des souvenirs guerriers.

Réellement, les yeux sont ravis du spectacle qu'offre l'ensemble de Saumur, baigné par deux gigantesques bras de Loire dont les eaux sont limpides et claires à cet endroit.

En arrivant, un instant de loisir nous a permis de visiter, sous la conduite d'un aimable cicerone, M. Meyer, directeur de la musique municipale, la superbe École de cavalerie dont s'honore à juste titre la ville de Saumur.

La fête a été ouverte le samedi soir par une retraite aux flambeaux qui, paraît-il, n'est passée un peu tard que parce que celui qui devait en diriger la marche et suivre un itinéraire tracé à l'avance, a pris la responsabilité de faire rétrograder le cortège pour le faire passer dans son quartier un peu éloigné. Si nous disons que ce Monsieur est un élu, on comprendra facilement qu'il a voulu profiter de l'occasion pour conquérir des suffrages à venir. O esprit de clocher! satanée politique! voilà bien de vos coups, et il faut que toujours on vous voie le bout de l'oreille. Il est de toute évidence que le personnage qui nous occupe n'a pas pensé qu'il manquait aux convenances dans l'ordre le plus élémentaire; la commission d'organisation s'est montrée fort mécontente et ne parlait rien moins que de demander la démission dudit personnage.

Depuis un temps assez long, le public nombreux accouru pour jouir du coup d'œil de la retraite nous a paru rempli d'une bonne volonté rare, car il ne nous souvient pas l'avoir entendu se plaindre, à part quelques exceptions.

Hurrah! les voilà! c'est le cri poussé par un millier de poitrines. En effet, la retraite apparaît à la satisfaction générale. Ce qui a été beaucoup remarqué, c'est la musique d'enfants conduite par M. Meyer; le cortège a passé au milieu d'acclamations vivement répétées. Fatigués de l'attente qui avait précédé, nous nous retirâmes, entendant encore dans le lointain l'écho des cuivres et les ovations faites par la population.

Le dimanche a été consacré au défilé, au concours d'exécution et au festival. Le défilé, fort bien conduit par la musique municipale et l'Harmonie saumuroise, a été bien brillant, mais aussi fort fatigant pour les sociétés qui sont passées au milieu d'un soleil peu clément par ses rayons brûlants.

Nous ne manquerons donc pas l'occasion qui se présente à nous de conseiller aux comités organisateurs de faire le défilé après le concours d'exécution, c'est-à-dire de 5 à 8 heures, ce sera mieux pour tout le monde; il est d'ailleurs de circonstance de relater que toutes les fêtes musicales qui ont précédé de cette manière ont eu l'approbation de tous les intéressés.

L'épreuve d'exécution a été ce qu'elle est toujours, très fréquentée par un public d'amateurs désireux d'assister à la lutte

pacifique et artistique des groupes musicaux qui y ont participé.

Une partie de la fête qui a été magnifique, c'est bien le festival; l'emplacement choisi, la carrière du carrousel, est bien un emplacement que pourrait envier bon nombre de villes. Cette place, entourée de gradins où ont pris place une foule avide du spectacle annoncé, rassemblait à coup sûr à un vaste cirque et, n'eût été le kiosque placé au centre, on eût pu s'imaginer être dans une arène, dans l'attente d'un combat de gladiateurs.

Les gradins se sont garnis en peu de temps d'une masse humaine sur les faces de laquelle les nombreux feux de toutes couleurs se jouaient et offraient un effet fantastique.

Les illuminations ont été installées avec un goût parfait qui fait honneur aux organisateurs. L'entrée du festival était indiquée par un immense arc de triomphe tout en feu et au haut duquel on lisait en lettres composées avec des verres de couleurs le mot « Festival ».

Le concert a commencé par l'exécution de la marche *La Robertsau*, dirigée par son auteur, M. Sellenick, président du jury.

Quelques sociétés se sont fait entendre à tour de rôle et ont reçu les applaudissements du public. Parmi ces sociétés, il convient de citer: les sociétés chorales du Mans, « la Sainte-Cécile d'Angers, l'Harmonie de Châtellerault, la fanfare municipale de Langeais, la Lyre Fontenaisienne, etc. »

Ensuite a eu lieu l'exécution par toutes les sociétés réunies, harmonies et fanfares, du joli pas redoublé *Gargantua*, sous la direction de son auteur, M. Antony Bernier, membre du jury au concours. L'exécution un peu hésitante au début a été ramenée au point voulu par la mesure bien marquée de M. Bernier.

La journée du lundi a compris les épreuves de lecture à vue, de soli et d'honneur.

À part quelques sociétés, la lecture à vue n'a pas donné d'heureux résultats, nous avons peine à le dire, mais nous nous devons à la vérité. Donc, du solfège, du solfège et encore du solfège, c'est la seule recommandation que nous puissions faire, trop heureux si les sociétés dont nous parlons veulent bien en tenir compte.

Il faut convenir qu'il reste beaucoup à faire dans la région de l'Ouest; il y a beaucoup de sociétés, mais très peu sont arrivées à un niveau artistique que nous leur désirons. Des études sérieuses et prolongées amèneront ce résultat sans doute, mais il faut de la persévérance et une opiniâtreté sans relâche.

Convenons que certaines sociétés ont été couronnées avec indulgence. Nous leur donnons le conseil de ne pas trop s'en orgueillir outre mesure, et croire qu'elles ont atteint le but de l'excellence, car elles pourront se mesurer avec d'autres sociétés qui, certainement, possèdent une instruction musicale plus achevée et les batteront sans peine.

Le concours d'honneur a eu lieu au théâtre, lequel est très joli aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, et, ce qui démontre combien on aime la musique, c'est que, malgré l'excessive chaleur, la salle était littéralement bondée. Le public saumurois a fait ovation à toutes les sociétés qui se sont présentées et s'est d'ailleurs montré pendant toute la fête d'une aménité que nos groupes musicaux n'oublieront pas.

La distribution des récompenses s'est effectuée dans un ordre parfait. A cette occasion, nous ne saurions trop louer M. Perreau, secrétaire de la Mairie et secrétaire du concours, lequel a très bien compris la tâche qui lui incombait, ce qui a contribué au succès. Cette distribution a été présidée par M. Cottineau, sous-préfet de Saumur, et M. Combiere, maire, assistés de quelques membres du comité et du jury. M. Liénard, adjoint au maire et président du comité, était retenu au concours d'honneur dont les résultats sont arrivés en temps et lieu, ce qui a permis de terminer la distribution sans arrêt. Puisque nous parlons de M. Liénard, nous ne saurions passer sous silence le zèle et le dévouement qu'il a apportés à toute l'organisation du concours. Vouloir, c'est pouvoir, dit-on; M. Liénard a voulu et il a droit à toutes les félicitations que nous sommes heureux de ne pas lui marchander.

Un superbe banquet, servi dans le bel hôtel Budan, a terminé les deux jours de fête.

Les toasts se sont croisés: aux membres du jury, à la ville de Saumur, au comité organisateur, à l'armée, etc.

M. Sellenick a répondu au nom du jury et a été notre interprète en disant que peu de villes savent comme les Saumurois donner une hospitalité aussi aimable.

M. le général Danloux, commandant l'École de cavalerie, a répondu au toast porté à l'armée. Une réponse unanime a été celle de: vive l'armée! à plusieurs reprises.

Sans vouloir enfiévrer sur un terrain qui n'est pas le nôtre, nous déclarons nous rallier entièrement à ce vint:

Vive l'armée! nous ne devons voir qu'elle qui comprend aussi bien les humbles que les plus élevés, et porter outre mesure un homme au pinacle pour quelques services qu'il peut avoir rendus — ce qui n'est qu'accomplir son devoir — nous semble devenir une scie insipide peu digne d'une grande nation civilisée.

Nous ne terminerons pas, ce qui devient alors une tâche agréable, sans adresser des éloges bien mérités à tous ceux qui, de près ou de loin, ont apporté leur contingent à la réussite du concours musical de Saumur: les membres du comité, les délégués près des sociétés et les commissaires des jurys ont tous rempli leur tâche comme il convenait de le faire; ils sont donc pour beaucoup dans le brillant résultat que nous nous plaisons à enregistrer.

E. DEPLAYE.

(Le Monde Orphéonique.)

Je ne fais que mon devoir

Saint-Ouen (Somme), le 11 février 1887. Je ne fais que mon devoir en vous remerciant de vos excellentes Pilules Suisses, car elles m'ont donné un résultat des plus satisfaisants. Depuis longtemps je souffrais de l'anémie, les forces me manquaient complètement; mais vos excellentes Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte) m'ont rendu la santé. Je vous engage à publier ma lettre, et je souhaite que, dans leur intérêt, tous les malades aient recours à vos Pilules Suisses si bienfaisantes. M^{lle} Gabrielle Quin. Signature légalisée.

COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL

PANAMA
Président-Directeur: M. FERDINAND DE LESSEPS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
A 500,000

Obligations Nouvelles

(2^{me} série)

ÉMISES A 440 FRANCS

RAPPORTANT 30 FRANCS PAR AN

Payables trimestriellement les 15 Septembre, 15 Décembre, 15 Mars et 15 Juin de chaque année.

REMBOURSABLES A 1,000 FRANCS
EN 48 ANS

PAR TIRAGES TOUTS LES DEUX MOIS (6 TIRAGES PAR AN)

Les 15 Septembre, 15 Novembre, 15 Janvier, 15 Mars, 15 Mai et 15 Juillet
Par exception, le 1^{er} tirage aura lieu le 30 Septembre 1887 au lieu du 15.

Dès la première année il est remboursé 6,000 Obligations, soit 1,000 Obligations à chaque tirage; le nombre d'Obligations remboursées s'accroît progressivement chacune des années suivantes jusqu'à la fin de l'opération.

Prix d'émission payable comme suit:

	SOMMES NETTES À VERSER
30 fr. en souscrivant.....	30 fr.
70 » à la répartition du 3 au 6 août (contre remise d'un titre provisoire).....	70 »
75 » du 20 au 25 octobre 1887, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an.....	74 02
75 » du 20 au 25 janvier 1888, sous déduction des intérêts acquis.....	72 66
75 » du 20 au 25 avril 1888, sous déduction des intérêts acquis.....	71 39
75 » du 20 au 25 juillet 1888, sous déduction des intérêts acquis.....	70 55
40 » du 10 au 15 septembre 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an et contre remise du titre définitif muni du coupon à échoir le 15 décembre 1888.....	36 37
440 fr.....	Total net..... 425 fr. 39

Les souscripteurs auront à toute époque, après le versement de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sous bonification d'intérêts au taux de 6 0/0 l'an.

Ceux qui useront de cette faculté, EN FAISANT LE VERSEMENT DE RÉPARTITION, ET DANS LE DÉLAI FIXÉ POUR CE VERSEMENT, jouiront d'une bonification de 5 fr. qui, ajoutée aux intérêts à 6 0/0 du jour de la libération au 15 septembre 1887, soit 2 fr. 70, fait ressortir à 432 fr. 39 le prix de l'obligation définitive qui leur sera remise munie du coupon de 7 fr. 50 à échoir le 15 DÉCEMBRE 1887.

La présente émission est faite en vertu du vote de l'Assemblée générale du 29 juillet 1885.

La Souscription sera ouverte le Mardi 26 Juillet 1887
ET CLOSE LE MÊME JOUR

A PARIS:

À la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique, 46, rue Caumartin.
À la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras.
Au Comptoir d'Escompte, 14, rue Bergère.
À la Société Générale du Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.
À la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.
À la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.
À la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, r. d'Antin.
Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.
À la Banque d'Escompte, place Ventadour.
À la Banque Franco-Egyptienne, 32, boulevard Haussmann.
Et dans leurs agences en province et à l'Étranger, et chez leurs correspondants en France et à l'Étranger.

A NEW YORK:

Au siège du Comité Américain de la Compagnie du Canal Interocéanique de Panama.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Nous rappelons à nos lecteurs que la Souscription aux Obligations nouvelles (2^o série) de la Compagnie du Canal de Panama est ouverte dès maintenant, et jusqu'au 26 courant, aux guichets de l'Agence du Crédit Lyonnais, 40, rue Chaussée-Saint-Pierre, à Angers, qui est chargée, par la Compagnie, de recevoir les souscriptions, sans aucun frais ni commission.

AVIS

Les souscriptions aux obligations nouvelles 2^o série de la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique de Panama sont reçues dès à présent, sans frais, chez MM. V. LAMBERT ET FILS, banquiers à Saumur, correspondants de la Compagnie.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, rue du Marché-Noir

L'Agence reçoit dès à présent, sans aucun frais ni commission, les souscriptions aux obligations nouvelles de la compagnie du Canal de Panama.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleuries, 39, PARIS
A. LE VASSEUR & C^o, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE
de tous les Ouvrages de la Librairie française;
de toutes les Partitions et Publications musicales;
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
Gravures, Gouaches, Estampes en Couleurs, etc.
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR
Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHÈQUE CERTAIN OU
FRANC D'ACQUITTATION.
ESCOMPTE AU COMPTANT.— ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs, pour la fabrication des liqueurs de cassis et la conservation des fruits, les excellentes *Eaux-de-vie blanches* vendues à l'ÉPICERIE CENTRALE, rue Saint-Jean, 28, 1 fr. 30 le litre pesant 43°, 1 fr. 55 pesant 46° et 1 fr. 80 pesant 50°.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaurepaire, est transféré rue Saint-Jean, n° 8, au premier (maison Grelet).
Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

SOURDS

qui placez dans vos oreilles des cornets auriculaires acoustiques, microphoniques, tympans, tubes artificiels, etc., vous aggravez la surdité et deviendrez incurable. La surdité est rapidement guérie par M. RAMOGNINO qui a obtenu des milliers de cures. Preuves: A. Hugonard, à St-Chamond, a été guéri d'une surdité de 15 ans; Sénéquier, à la Molle, d'une de 30 ans; Thiriet, à Demange-aux-Eaux, d'une de 21 ans; Thiry Désiré, à Fontaine-l'Évêque, d'une de 40 ans; Echem, pâtissier, à Chimay, d'une de 18 ans, etc. Conseils gratuits, faire connaître âge et date de la surdité à M. RAMOGNINO. D^r de l'Institut humanitaire des sourds, à Marseille.

INJECTION BROU

ZINCO SATURNINE 40 ANS DE SUCCÈS
La seule guérissant, sans lui rien ajouter, les écoulements anciens ou récents.
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix: 5 fr. le flacon.
J. FERRÉ, n° 102, rue Richelieu, PARIS

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMABLE

Ensemble ou par lots,

Belle Propriété

DE RAPPORT & D'AGRÉMENT

Située à Panvigne, commune de Villebernier,

Comprenant: une maison d'habitation, avec vastes servitudes et jardins entourés de murs, et une ferme, le tout contenant 9 hectares 50 ares environ.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bidange, 23.

A VENDRE

Une MAISON et un JARDIN de 16 ares 50 centiares environ, situés rue Juive, commune de Saint-Lambert-des-Lévéés.

Jouissance de suite.

S'adresser, pour traiter, à M^e AUBOYER, notaire, et à M. POIRVIN, rue Juive, et, pour visiter, à ce dernier.

A VENDRE OU A LOUER

Bel Hôtel

Situé 8, rue d'Alsace.

S'adresser au propriétaire, M. G. GUINEBERT, 8, rue d'Alsace. (489)

On demande à Acheter

UN CHATEAU

contenant environ 40 chambres de maître, servitudes, écuries pour 50 chevaux;

Ferme en dépendant, terres, bois, chasse et pêche;

Au prix de 2 à 3 millions.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

LA BELLE TERRE DE CHOZE

Commune de Cizay, canton de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), d'une superficie de 127 hectares.

Belle habitation, vastes servitudes, ferme, terres, vignes, prés, bois et magnifique futaie de 2 hectares; chasse.

Propriété de rapport et d'agrément.

S'adresser à M. FORGET, expert à Montreuil-Bellay. (343)

Très belle Occasion

Landau à Vendre

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Du vin rouge de la dernière récolte, au château d'Aleçon, Brezé.

S'adresser au garde de la propriété.

A CEDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame,

Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU

A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.

VIN BLANC supérieur... 65 fr.

id. ordinaire... 50 fr.

M. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Les Magasins de Chemiserie de M. DORE sont transférés rue du Portail-Louis, 29. (476)

MANUFACTURE

DE PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.

12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERAAD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison Lépiciér et Collmann est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un ménage, bon cocher et bonne cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

PLUS DE FEU!

60 ans de Succès!

LINIMENT BOYER-MICHEL

J. BOYER et H. PÉRON, à CHATEAUBRIANT (Indre). Guérison sûre de Boiteries, Entorses, Foulures, Hémorrhoides, Mollusques, Coubes, Verrues, Angines, etc. — 5 fr. en flacon.

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat
BUREAU CENTRAL: rue Dacler, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Pour cause d'agrandissement, M. M. MONTEL, Chemisier, rue du Portail-Louis, a transféré son magasin 29, rue d'Orléans

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

P.-S. — La Maison se charge des Réparations de Chemises.

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 239 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales: 175 en 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 184 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire:

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ				SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.						ANGERS — SAUMUR — TOURS												
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Direc. matin	Omn. mixte	Expr. matin	Omn. mixte	Omn. mixte	Expr. soir				
Saumur (orl.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 10	8 34	Saumur (orl.)	4 16	»	8 34	Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 35	3 05	5 42	11 7	Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32	9 30			
Saumur (état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	Saumur (état)	8 31	4 18	8 30	Saumur (état)	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»	La Ménitrie	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13	9 58			
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	Nantilly	8 37	4 26	8 43	Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»	Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22	»			
Varr.-Chacé	»	7 09	8 43	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil (a)	9 19	4 55	9 20	Vernantes	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»	St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 29	»			
Brezé & Cyr	»	7 17	9 02	11 11	»	4 40	8 56	— (départ.)	9 29	5 1	9 28	Noyant-Méon	8 52	12 59	2 13	4 01	6 38	11 47	St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36	»			
Montreuil (a)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 06	4 53	9 08	le Vaudelnay	9 40	5 11	9 41	Chât.-d-Loir	10 07	2 11	2 56	5 09	7 45	12 31	Saumur (a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49	10 19			
— (départ.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	9 11	Baugé	9 50	5 20	9 42	— (départ.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	10 24	— (départ.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	10 24		
Thouars	2 53	8 1	»	11 57	2 27	5 27	9 38	Doué	9 57	5 27	9 51	Varennes	»	8 03	9 48	1 01	4 45	7 06	»	Varennes	»	8 03	9 48	1 01	4 45	7 06	10 43		
Loudun	»	8 10	»	»	2 52	»	9 52	— (départ.)	»	»	»	Port-Boulet	»	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 20	Port-Boulet	»	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59	11 09	
Poitiers	»	16 39	»	»	»	»	12 12	— (départ.)	»	»	»	Langeais	»	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59	Langeais	»	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59	11 09	
												Tours	»	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 42	11 41	Tours	»	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 42	11 41

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet
Hôtel-de-Ville de Saumur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.